

SUBVENTIONS POUR LES RECHERCHES ET
L'ÉDUCATION RELATIVES AU CANCER**M. Balcom:**

Quelles subventions a-t-on accordées à chacune des provinces du Canada pour les recherches et l'éducation relatives au cancer?

M. Roberison: Depuis la mise en vigueur du programme national de subventions à la santé, en 1948, le gouvernement fédéral a versé aux provinces des sommes s'élevant à \$12,690,698 pour le traitement du cancer, ainsi que les recherches et l'éducation relatives au cancer. En voici une ventilation:

Province	Montant
Terre-Neuve	\$ 277,646
Île du Prince-Édouard	56,338
Nouvelle-Écosse	508,269
Nouveau-Brunswick	667,089
Québec	4,664,837
Ontario	1,781,678
Manitoba	680,406
Saskatchewan	1,557,660
Alberta	1,549,306
Colombie-Britannique	944,597
Territoires du Nord-Ouest	1,940
Yukon	932
Total	\$12,690,698

En ce moment, il nous est impossible d'établir une distinction entre les sommes affectées aux recherches relatives au cancer et à l'éducation dans ce domaine, dans l'exécution des programmes provinciaux de lutte contre le cancer auxquels s'appliquent les subventions susmentionnées.

OFFICE DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE
—FRAIS DE MANUTENTION**M. Robichaud:**

1. A l'égard de la période allant du 1^{er} avril 1948 au 31 mars 1955, à l'exclusion du poisson acheté, quel a été le total des frais de transport, d'entreposage, de manutention et autres, de l'Office des prix des produits de la pêche dans les provinces de Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et les provinces des Prairies?

2. A l'égard de la période allant du 1^{er} avril 1948 au 31 mars 1955, quelle somme globale l'Office des prix des produits de la pêche a-t-il versée sous forme de paiements complémentaires dans chacune des provinces suivantes: Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et les provinces des Prairies?

L'hon. M. Sinclair:

1. Terre-Neuve	\$ 37,418.25
Nouvelle-Écosse	20,649.03
Nouveau-Brunswick	31,850.29
Québec	5,900.42
Provinces des Prairies	37,381.10
2. Terre-Neuve	\$1,256,859.92
Nouvelle-Écosse	5,200.74
Nouveau-Brunswick	Néant
Québec	59,285.95
Provinces des Prairies	Néant

[M. l'Orateur.]

LE "DOCKYARD"—CIVILS EMPLOYÉS

M. Balcom:

Quel était, a) le 1^{er} mai 1953, b) le 1^{er} mai 1954, c) le 1^{er} mai 1955, le nombre de civils, travailleurs intermittents et fonctionnaires, employés à l'administration des chantiers navals dans la région d'Halifax-Dartmouth?

L'hon. M. Campney:

Employés civils placés directement sous la direction des chantiers navals d'Halifax*

	Le 1 ^{er} mai 1953	Le 1 ^{er} mai 1954	Le 1 ^{er} mai 1955
Employés à temps continu			
a) Fonctionnaires à traitement assujétis à la loi sur le service civil	1,433	1,550	1,735
b) Employés à salaires horaires ou mensuels échappant aux dispositions de la loi sur le service civil	1,632	1,732	1,796
Employés intermittents	543	580	597
Commissionnaires	120	120	160
	3,728	4,082	4,288

*Y compris les civils employés au chantier naval, au dépôt de l'armement de la Marine à Dartmouth, à la base navale d'instruction *Stadacona* et aux Magasins navals de Bedford.

ROUTE TRANSCANADIENNE—SOMME DÉPENSÉE
PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**M. Denis:**

1. Jusqu'à ce jour, quelle somme globale le gouvernement fédéral a-t-il versée à chaque province au Canada, y compris la province de Québec, aux termes de la loi sur la route transcanadienne?

2. Jusqu'à ce jour, quelles sommes supplémentaires a-t-on convenu de verser à chaque province, y compris la province de Québec, pour la route transcanadienne?

3. Combien de milles de la route transcanadienne a-t-on construits jusqu'à ce jour dans chaque province, y compris la province de Québec?

L'hon. M. Winters:

1. Montant payé à chaque province au 4 juin 1955:

Terre-Neuve	\$ 5,478,732.60
Île du Prince-Édouard ...	1,097,615.10
Nouvelle-Écosse	75,699.97
Nouveau-Brunswick	2,553,559.93
Québec	
Ontario	20,637,935.54
Manitoba	5,654,639.69
Saskatchewan	7,101,824.68
Alberta	8,402,583.38
Colombie-Britannique ...	14,509,494.12

2. Les réclamations venant des provinces participantes qui se conforment à l'entente relative à la route transcanadienne sont acquittées telles qu'elles sont soumises. Québec n'est pas signataire de l'accord.